

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de
Berne

Tél. +41 31 359 71 11
Fax +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

4. Conférence sur la direction de fédération et assemblée extraordinaire du Parlement du sport

23 mai 2024

Maison du Sport, Ittigen près de Berne

Ordre du jour avec annotations

Ordre du jour de la 4^e Conférence sur la direction de fédération

1. Mot de bienvenue du président
2. Constitution de l'assemblée
3. Approbation du rapport annuel 2023 de Swiss Olympic et du rapport annuel 2023 de la Chambre disciplinaire du sport suisse
4. Approbation des comptes annuels 2023
5. Octroi de la décharge
6. Divers

Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du Parlement du sport

1. Mot de bienvenue du président
2. Constitution de l'assemblée
3. Procès-verbal de la 27^e assemblée ordinaire du Parlement du sport du 24.11.2023
4. Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse 2038
 - a) Entrée dans le dialogue privilégié et, le cas échéant, dans le dialogue ciblé
 - b) Budget pour le dialogue privilégié et, le cas échéant, pour le dialogue ciblé
5. Standard de la branche pour le sport suisse
6. Informations de Swiss Olympic
7. Divers

Annotations relatives à la Conférence sur la direction de fédération

Point à l'ordre du jour 3 Approbation du rapport annuel 2023 de Swiss Olympic et du rapport annuel 2023 de la Chambre disciplinaire du sport suisse

Documents: Voir les rapports annuels sur le [site de Swiss Olympic](#)

Demande: Le Conseil exécutif demande à la Conférence sur la direction de fédération d'approuver le rapport annuel 2023 de Swiss Olympic et le rapport annuel 2023 de la Chambre disciplinaire du sport suisse.

Point à l'ordre du jour 4 Approbation des comptes annuels 2023

Documents: Voir les [comptes annuels](#) en annexe

Demande: Le Conseil exécutif demande à la Conférence sur la direction de fédération d'approuver les comptes annuels 2023 de Swiss Olympic.

Point à l'ordre du jour 5 Octroi de la décharge

Documents: Aucun

Demande: Le Conseil exécutif demande à la Conférence sur la direction de fédération l'octroi de la décharge.

Annotations relatives à l'assemblée extraordinaire du Parlement du sport

Point à l'ordre du jour 3 Procès-verbal de la 27^e assemblée ordinaire du Parlement du sport du 24.11.2023

Documents: Voir le procès-verbal ci-joint

Demande: Le Conseil exécutif demande au Parlement du sport d'approuver le procès-verbal de la 27^e assemblée ordinaire du Parlement du sport du 24.11.2023.

Point à l'ordre du jour 4 Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse 2038

Documents: Voir la demande détaillée ci-jointe

Demandes: **a) Entrée dans le «dialogue privilégié et, le cas échéant, dans le dialogue ciblé**

- 1) Le Conseil exécutif demande au Parlement du sport l'acceptation par Swiss Olympic de l'invitation du Comité International Olympique (CIO) à participer, en tant que pays organisateur des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver en Suisse en 2038, au dialogue privilégié récemment mis en place afin de parvenir au dialogue ciblé.
- 2) En accord avec l'Association Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x, le Conseil exécutif demande au Parlement du sport l'obtention de la compétence, au cas où SOA serait invitée par le CIO à participer au dialogue ciblé, lui permettant d'accepter cette invitation, afin d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038.

Remarque: Selon les Statuts et la Charte olympique, ce sont uniquement les fédérations olympiques, les membres suisses du CIO, les quatre représentants/représentantes des athlètes ayant participé à des Jeux Olympiques ainsi que les membres élus du Conseil exécutif qui sont habilités à voter ces deux demandes.

b) Budget pour le dialogue privilégié et, le cas échéant, pour le dialogue ciblé

Le Conseil exécutif demande au Parlement du sport de doter l'Association faitière Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Suisse 203x des moyens financiers nécessaires pour parvenir au dialogue privilégié et au dialogue ciblé, à hauteur de CHF 6,9 millions au maximum (pour la période allant de juin 2024 à décembre 2027 inclus), dont CHF 6,7 millions au maximum requis via le fond « Immobilisations financières à long terme de Swiss Olympic ».

Point à l'ordre du jour 5

Standard de la branche pour le sport suisse

Documents: a) Aperçu « Standard de la branche »
b) Vidéo d'explication & Présentation
c) Liste de contrôle pour les fédérations nationales avec sports de classification 1 à 3
d) Liste de contrôle pour autres fédérations nationales/organisations partenaires avec activités sportives

Information: Le Conseil exécutif soumet au Parlement du sport le « Standard de la branche pour le sport suisse » convenu avec l'Office fédéral du sport (OFSP). Le standard de la branche a été élaboré au sens de l'art. 2.5 des statuts de Swiss Olympic « Subordination aux principes de la promotion du sport en Suisse » ainsi que sur la base des exigences légales de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport (art. 72c-j OESp). Avec le standard de la branche, les membres de Swiss Olympic disposent d'une aide à la mise en œuvre afin de pouvoir répondre aux exigences de la Confédération pour l'obtention de futures subventions fédérales pour les fédérations sportives nationales à partir du 01.01.2025 et pour les clubs à partir du 01.01.2026.

Remarque : *Swiss Olympic propose au préalable aux membres intéressés une séance de questions-réponses optionnelle sur le standard de la branche et les invite à une réunion virtuelle le 2 mai 2024 de 13h00 à 14h00 ([MS-Teams-Link](#)).*